

L'an deux mil seize et le onze du mois de novembre

à 14heures30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de M. VINCENSINI François Louis, Maire,

Date affichage : 14 novembre 2016

Votes Pour : 07

Votes Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : CASANOVA Sébastien, GRISCELLI Marie France, GRISCELLI Mathieu, LECHUGA Philippe, LUCIANI Jeanne, ROCCHESANI Joseph,

Absente : Mme FANTI Marie France,  
Mme LUCIANI Jeanne a été nommée secrétaire de séance.

Convention pour la gouvernance collective du programme de développement territorial rural phase II (programme CNASEC-7C/CCE)

Le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 25 juin 2016 numéro 30/2016 relative au projet de mise en place d'un Téléc centre d'accueil et de services pour les entreprises et les citoyens.

Le Maire expose aux membres présents l'opportunité d'inscrire la Commune comme membre du Comité de Pilotage du projet de territoire dédié au développement compétitif rural dont le dispositif et l'animation économique sociale et solidaire associée forment la clé de voûte.

Ce Comité de Pilotage aura pour mission de mener à bien dans les douze prochains mois la mise en œuvre de la première vague de déploiement et l'amorce du réseau de services aux citoyens et aux entrepreneurs.

La Commune de PRUNELLI DI FIUM'ORBU a été désignée comme Chef de File et Coordinatrice du projet global de territoire expérimental, lui donnant compétence pour agir dans l'intérêt de tous les membres du groupement de Communes réunies au sein du Comité de Pilotage.

Le Chef de File agit en coordonnateur aux fins de mutualiser les efforts d'études, de consultation et de lancement des appels d'offres, de support à l'instruction des dossiers de demandes de subvention et de recherche de financements pour l'ensemble du programme en concertation étroite avec le Comité de Pilotage, organe décisionnaire.

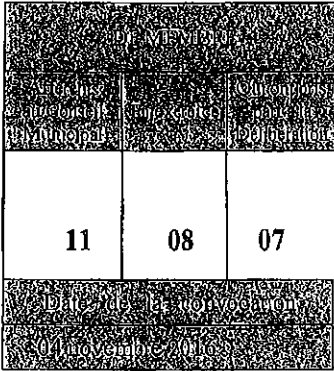
Le Maire sollicite des membres présents l'autorisation de signer la convention pour la gouvernance collective du programme de développement territorial rural phase II désigné sous le nom technique de Programme CNASEC-7C/CCE.

Cette convention couvre en particulier :

- l'étude d'implantation et de conception pour assurer la meilleure réponse aux besoins effectifs du Téléc centre dans le développement de sa microrégion,
- un suivi qualité et contrôle d'avancement régulier permettant d'assurer la parfaite convergence de l'opération ainsi que sa bonne intégration dans un réseau plus global dont elle tirera avantage et visibilité,
- un bilan de l'opération après lancement effectif afin de planifier les développements à venir et justifier de l'utilisation des subventions accordées et de la bonne fin d'achèvement de l'opération,

N° 47/2016





L'an deux mil seize et le onze du mois de novembre  
à 14heures30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. VINCENSINI François Louis, Maire,

Date affichage : 14 novembre 2016

Votes Pour : 07

Votes Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : CASANOVA Sébastien, GRISCELLI Marie France, GRISCELLI  
Mathieu, LECHUGA Philippe, LUCIANI Jeanne, ROCCHESANI  
Joseph,

Absente : Mme FANTI Marie France,

Mme LUCIANI Jeanne a été nommée secrétaire de séance.

Convention pour la gouvernance  
collective du programme de  
développement territorial  
rural, phase II  
(programme CNASEC -  
7C/CCE)

Une participation aux frais de gouvernance collective est prévue au titre de la  
convention susmentionnée au prorata de sa péréquation démographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner mandat à la Commune de PRUNELLI DI FIUM'ORBU en qualité  
de Chef de File,
  - d'adhérer à la convention pour la gouvernance collective du programme de  
développement territorial rural phase II, désigné sous le nom technique de  
programme CNASEC - 7C/CCE,
  - de donner pouvoir au Maire pour signer la dite convention.
- Cette convention donne compétence au Chef de File pour agir dans l'intérêt  
de tous les membres du groupement des communes réunies au sein du Comité  
de Pilotage,

N° 47/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire



FR VINCENSINI

**CONVENTION ENTRE COMMUNES POUR LA GOUVERNANCE  
COLLECTIVE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL RURAL PHASE II,  
désigné sous le nom technique de Programme CNASEC-7C/CCE**

Entre la commune de N.É.Z.Z.A.N.I...... représentée par son maire M.N.I.W.C.E.N.E.I.N.I, F L  
**ci-après nommée SITE PILOTE**, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du 11 novembre  
2016 rendue exécutoire le 03-12-2016

d'une part, et,

La commune de PRUNELLI di FIUM'ORBU représentée par son maire, M. Pierre SIMEON de  
BUOCHBERG établie comme **CHEF DE FILE** du programme territorial CNASEC-7C/CCE Phase  
II, en exécution d'une délibération du conseil municipal en date du ..... rendue exécutoire le .....  
et ci-après désignée « **LE CHEF DE FILE** »

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

**LE SITE PILOTE ET LE CHEF DE FILE** sont conjointement impliqués dans un programme de développement et d'innovation territoriale dont l'objet est de favoriser le soutien au développement d'une **RURALITE MODERNE et INNOVANTE**, dont l'émergence répond à la demande croissante des citoyens d'évoluer vers un modèle de **SOCIETE DURABLE**, qui puisse à la fois bénéficier des mêmes services que les zones urbaines tout en préservant l'harmonie d'un Bien Vivre Ensemble dans un environnement préservé.

Le programme vise à mettre en place les infrastructures numériques, les espaces, les moyens de développement local et les animations du développement territorial susceptibles à terme de :

- Freiner voire stopper l'exode rural et favoriser la survie des villages ruraux
- D'engendrer un développement compétitif favorisant l'attractivité et le développement de l'emploi en milieu rural
- Lutter contre la précarité élevée des populations en zone rurale
- Stimuler la création d'entreprise ou d'initiatives économiques, et l'accompagnement du développement d'artisans en s'appuyant sur les approches de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Améliorer l'accès aux Services Publics ou marchands en particulier par l'usage d'Internet
- Diminuer l'isolement et la dépendance aux transports
- Favoriser l'accès aux soins médicaux et aux services de Santé et de Bien Être
- Faciliter l'accès à la culture et la Société de la Connaissance
- Développer des animations renforçant le Lien Social ou ouvrant l'accès à des cycles locaux de formation locale ou distante

Le Programme est placé

- Sous l'égide de l'ADEC qui préside au pilotage Général de ce programme innovant au travers de son programme de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire
- En partenariat avec l'État au travers de son Référent Ruralité qui apporte le soutien des dispositifs publics en faveur du Développement rural
- Sous la conduite du **CHEF de FILE**

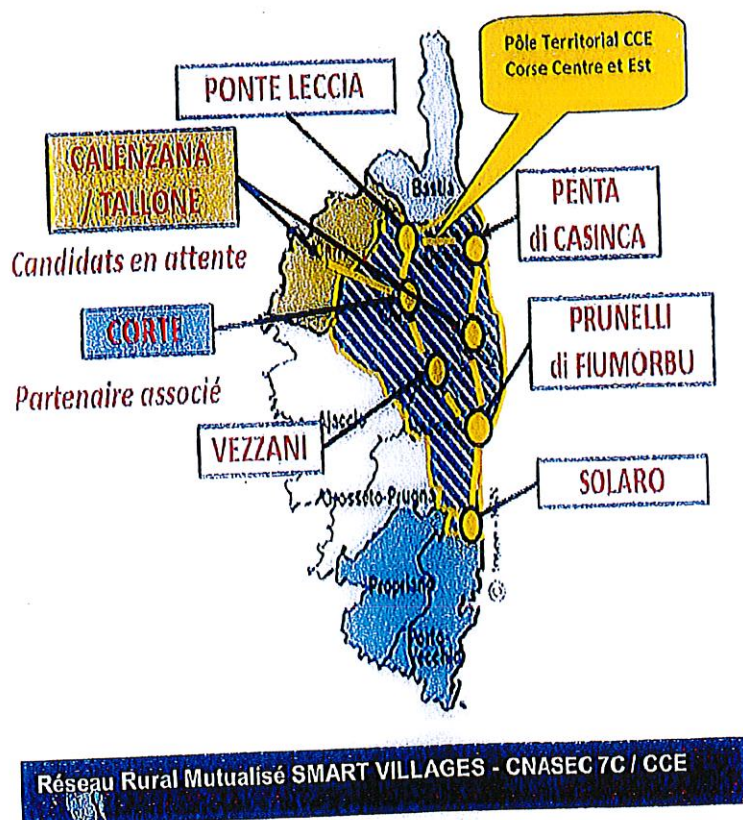
La présente convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration et de Pilotage du Programme **CNASEC-7C/CCE** – Expérience Pilote de Développement Territorial Rural PHASE II – Pôle Territorial 7C/CCE auquel participent **LE SITE PILOTE ET LE CHEF DE FILE**

Au titre de la présente convention LE SITE PILOTE reconnaît et accepte la compétence et le rôle du CHEF DE FILE pour :

- Coordonner le Comité de Pilotage du Programme **CNASEC-7C/CCE**
- Constituer une Communauté de Programme **CNASEC-7C/CCE** autour des objectifs sus-définis, tenant compte de la situation spécifique, des contraintes et de l'identité territoriale et culturelle propre de chaque membre de la communauté, qui reste souverain sur son territoire particulier
- Animer la Communauté de Programme **CNASEC-7C/CCE** pour favoriser collectivement les partages, les mutualisations et les concertations susceptibles de conduire au succès de tout ou partie des objectifs susmentionnés
- Mener les études nécessaires à l'analyse du potentiel territorial de l'ère d'influence du SITE PILOTE, au dimensionnement des dispositifs qui en découlent et à l'évaluation des travaux d'aménagement qui prendront en compte de manière optimale la politique communale de développement, les spécificités du Lieu Retenu pour LE SITE PILOTE et les principes généraux d'aménagement communs à tous les sites.

#### Article 2 : Définition du champ d'intervention commun

Dans la phase II d'expérimentation pilote, le territoire de couverture de la Communauté de programme dans laquelle s'inscrit le SITE PILOTE est le Pôle Territorial dit « CCE », à savoir Corse Centre et Est. Il est représenté géographiquement ci-dessous



### Article 3 : Contribution financière

La contribution financière de chaque SITE PILOTE est évaluée selon le principe suivant :

- Une Part de Gros œuvre et de mise en conformité des locaux cofinancée par les Dispositifs de financement de l'État et les contrats de Ruralité pour pouvoir accueillir un Dispositif de type SPAZIU
- Une Part d'Aménagement et d'Équipement co-financé par l'ADEC et le programme Régional de l'ESS Cors'Ecosolidaire 2
- Une Participation aux Frais de Gouvernance Collective dont la charge est couverte à 50% par l'ADEC sera refacturée à chaque SITE PILOTE au prorata de sa péréquation démographique.

Le budget de la convention sera fixé d'un commun accord entre les deux communes, et une information sera communiquée aux conseils municipaux, après estimation des coûts afférents aux travaux de réalisation propres au SITE PILOTE grâce à l'étude préalable de quantification qui permettra de définir la charge et le volume de travail nécessaire assignés pour parvenir à la complétude du Téléc centre de Services du SITE PILOTE.

### Article 4 : Participation à la coordination des travaux

Le SITE PILOTE désignera un correspondant technique chargé de suivre localement les travaux et d'en communiquer régulièrement l'état d'avancement. Le Maire ou un adjoint dûment habilité à engager la commune assurera la participation au Comité de Pilotage qui se réunira mensuellement sur convocation de l'ADEC ou du CHEF de FILE.

### Article 5 : Dispositif financier

LE CHEF DE FILE s'engage à apporter son plein support au SITE PILOTE pour l'aider à rechercher et obtenir les subventions pour les travaux et pour le fonctionnement tant pour l'investissement, pour l'étude, la réalisation des équipements que pour l'animation territoriale des sites essentielle pour le succès de la dynamique rurale recherchée...

### Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée de deux ans à compter de la date de sa prise d'effet.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### Article 8 : Avenant

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Fait à .....VEZZANI  
Le .....18/12/2016

Le Maire de la commune CHEF de FILE  
PRUNELLI di FIUM'ORBU

Le Maire de la commune  
de VEZZANI



FL VINCENSINI

3

FLV

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SOLARO

**OBJET : Permettre au Maire de signer une convention avec la commune de Prunelli di Fium'Orbu en tant que CHEF de FILE, aux fins de mutualisation des efforts d'études et de recherche des financements pour la réalisation du Projet de Télé-centre de la commune**

Le Maire expose le projet :

Dans le cadre du développement numérique et compétitif du territoire de la commune de SOLARO , l'objectif à terme est de promouvoir SOLARO , comme l'un des fers de lance de la société durable, pouvant revendiquer le statut et le label envié de Smart Village et d'obtenir à moyen terme la reconnaissance publique de cette transformation tournée vers le « Bien Vivre Ensemble », dans une société compétitive, intelligente, solidaire et inclusive, selon les termes mêmes de l'Agenda Digital Européen 2020.

Du point de vue de la démarche, il s'agit :

- De valoriser immédiatement dans une vision de moyen terme, la cohérence et la force de l'existant et témoignant des ambitions et des projets en voie de développement pour l'ensemble de la commune autour du thème « SOLARO Smart Village 2020 ».
- De développer la compétitivité et l'attractivité de la commune par des moyens et des ressources améliorant le service public pour les Citoyens et les Entreprises permettant à SOLARO d'offrir un TIERS LIEU comme étape d'accueil et de services, évitant du même coup de fastidieux transports pour les populations de la Plaine Orientale et de la montagne en navette incessante vers Ajaccio et Bastia sur des routes au trafic souvent dangereux.
- D'améliorer le Service Public par l'usage intelligent des outils numériques et favoriser le développement de conditions optimales pour l'accroissement démographique, avec pour résultats, non seulement un renforcement du Lien Social mais aussi des retombées économiques significatives pour la commune.

Une délibération a déjà été prise à cet effet. Il s'agit à présent de permettre au Maire de Signer une convention avec le CHEF de FILE, Prunelli di Fium'Orbu qui agit en coordination pour l'ensemble des communes aux fins de mutualisation des efforts d'études et de recherche des financements

La commune de SOLARO souhaite mettre en place un Télé centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises.

Il s'agit à présent de permettre au Maire de Signer une convention avec le CHEF de FILE, Prunelli di Fium'Orbu donnant compétence au CHEF de FILE pour agir dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du Comité de Pilotage.

Le CHEF de FILE agit en coordinateur aux fins de mutualiser les efforts d'études, de consultation et de lancement des appels d'offres, de support à l'instruction des dossier de demandes de subvention et de recherche des financements pour l'ensemble du programme en concertation étroite avec le Comité de Pilotage, organe décisionnaire auquel participe la commune de SOLARO.

Une Participation aux Frais de Gouvernance Collective est prévue au titre de la convention susmentionnée au prorata de sa péréquation démographique.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : Permettre au Maire de signer une convention avec la commune de Prunelli di Fium'Orbu en tant que CHEF de FILE, aux fins de mutualisation des efforts d'études et de recherche des financements pour la réalisation du Projet de Télé-centre de la commune (SUITE)**

Cette convention couvre en particulier

- L'Étude d'implantation et de conception pour assurer la meilleure réponse aux besoins effectifs du Télécentre dans le développement de sa microrégion
- Un Suivi qualité et contrôle d'avancement régulier permettant d'assurer la parfaite convergence de l'opération, ainsi que sa bonne intégration dans un réseau plus global dont elle tirera avantage et visibilité.
- Un Bilan de l'Opération après lancement effectif afin de planifier les développements à venir et justifier de l'utilisation des subventions accordées et de la bonne fin d'achèvement de l'opération.

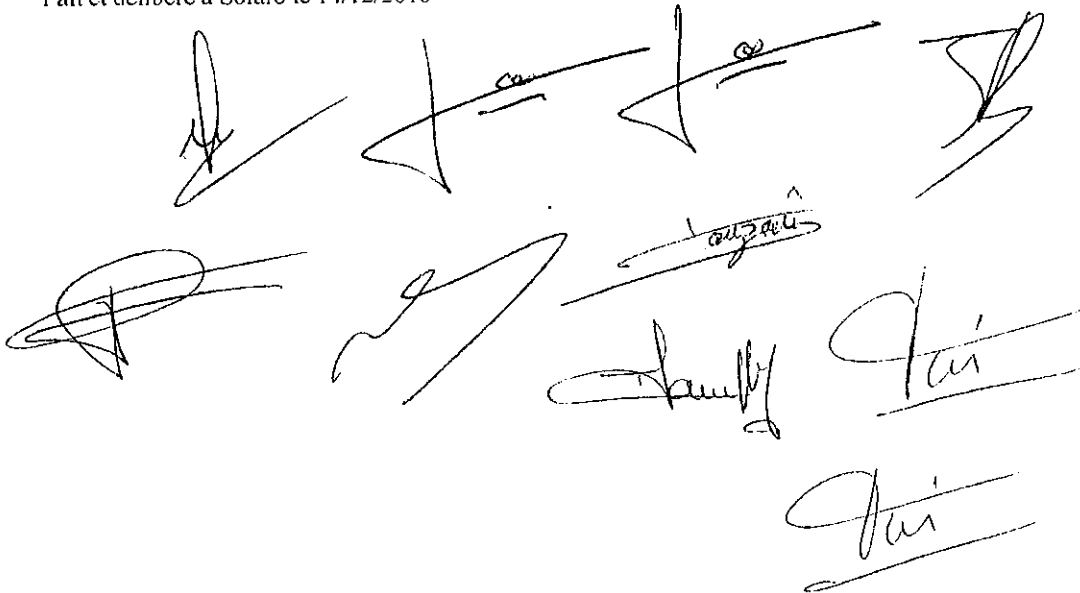
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De mandater la commune de Prunelli di Fium'Orbu en tant que CHEF de FILE

D'autoriser le Maire à signer la convention donnant compétence au CHEF de FILE pour agir dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du Comité de Pilotage

D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier en général

Fait et délibéré à Solaro le 14/12/2016



The image shows ten handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains six. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some signatures appear to be initials or short names, while others are more elaborate. The signatures are placed over a white background, and there are no printed names or titles visible.

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOROSAGLIA**

Séance du 09 décembre 2016

<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b> En exercice : 15 Présents : 9            Votants : 11 Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0	Date de la Convocation le : 02/12/2016  Date d'affichage le : 12/12/2016
---	--

L'An deux mil seize, le neuf décembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent COGNETTI.

**Présents :**

BASTIANI Jean-Christophe. BRUSCHINI Pierre. CASAROMANI Marie-Thérèse. COGNETTI Vincent. COGNETTI EP. TURCHINI Catherine. COSTA Auguste. LUCIANI LUCCHESI Denise. POLIDORI Marie. SIMONPIERI Maria Catherine.

**Procurations :** DE MEYER Jean-Michel. TAFANELLI Jean-Baptiste.

**Absents :**

CIONCI Audrey. GIUGLARIS Christophe. MORDICONI Lucie. NANNUCCI Pierre Marc.

**Secrétaire :** BASTIANI Jean-Christophe.

La commune de MOROSAGLIA souhaite mettre en place un Télé centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises.

Il s'agit à présent de permettre au Maire de Signer une convention avec le CHEF de FILE, Prunelli di Fium'Orbu donnant compétence au CHEF de FILE pour agir dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du Comité de Pilotage.

Le CHEF de FILE agit en coordinateur aux fins de mutualiser les efforts d'études, de consultation et de lancement des appels d'offres, de support à l'instruction des dossier de demandes de subvention et de recherche des financements pour l'ensemble du programme en concertation étroite avec le Comité de Pilotage, organe décisionnaire auquel participe la commune de MOROSAGLIA.

Une Participation aux Frais de Gouvernance Collective est prévue au titre de la convention susmentionnée au prorata de sa péréquation démographique.

Cette convention couvre en particulier

- L'Étude d'implantation et de conception pour assurer la meilleure réponse aux besoins effectifs du Télécentre dans le développement de sa microrégion
- Un Suivi qualité et contrôle d'avancement régulier permettant d'assurer la parfaite convergence de l'opération, ainsi que sa bonne intégration dans un réseau plus global dont elle tirera avantage et visibilité.
- Un Bilan de l'Opération après lancement effectif afin de planifier les développements à venir et justifier de l'utilisation des subventions accordées et de la bonne fin d'achèvement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :



**De mandater la commune de Prunelli di Fium'Orbu en tant que CHEF de FILE**  
**D'autoriser le Maire à signer la convention donnant compétence au CHEF de FILE pour agir**  
**dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du**  
**Comité de Pilotage**  
**D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier en général**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le MAIRE

Vincent  
Cespetti



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALLONE

N° 23/2016

SEANCE DU 22/10/2016

Tallone votée le  
22/10/2016

L'an deux mille seize, le vingt deux octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de TALLONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ORSUCCI Christian.

PRESENTS : ORSUCCI Christian, LEPIDI Charles, JACQUEMOND Christelle, CESARI Jean-Paul, ORSUCCI Eric, CHILINI Sophie, CRISTIANI Luc, MARTINENGHI Régis.

ABSENTS : DEBOOSERE Alexandre, LUCIANI Paola, LEPIDI Raymond.

**Objet**: Projet de Télé-centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises sur le territoire de la commune de TALLONE.

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet de Télé-centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises sur le territoire de la commune de TALLONE une convention avec le Chef de file désigné- la Commune de Prunelli di Fium'Orbu- donnant compétence audit Chef de File pour agir dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du Comité de Pilotage.

Le Chef de File agit en coordinateur aux fins de mutualiser les efforts d'études, de consultation et de lancement des appels d'offres, de support à l'instruction des dossier de demandes de subvention et de recherche des financements pour l'ensemble du programme en concertation étroite avec le Comité de Pilotage, organe décisionnaire auquel participe la commune de TALLONE.

Une Participation aux Frais de Gouvernance Collective est prévue au titre de la convention susmentionnée au prorata de sa péréquation démographique.

Cette convention couvre en particulier :

- L'Étude d'implantation et de conception pour assurer la meilleure réponse aux besoins effectifs du Télécentre dans le développement de sa microrégion
- Un Suivi qualité et contrôle d'avancement régulier permettant d'assurer la parfaite convergence de l'opération, ainsi que sa bonne intégration dans un réseau plus global dont elle tirera avantage et visibilité.
- Un Bilan de l'Opération après lancement effectif afin de planifier les développements à venir et justifier de l'utilisation des subventions accordées et de la bonne fin d'achèvement de l'opération.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De mandater la commune de Prunelli di Fium'Orbu en tant que « Chef de file »  
D'autoriser le Maire à signer la convention donnant compétence au Chef de File pour agir dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du Comité de Pilotage  
D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier en général.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Christian ORSUCCI



Date de convocation	18/10/2016
Date d'affichage	27/10/2016
Nombre de Membres en exercice	11
Nombre de Membres présents	08
Qui ont pris part à la délibération	08
Votes pour	08
Votes contre	00

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003206-20161022-232016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALLONE

N° 24/2016

SEANCE DU 22/10/2016

*Tallone  
DLIS Engagement Budget*

L'an deux mille seize, le vingt deux octobre, à dix huit heures, le conseil municipal de TALLONE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ORSUCCI Christian.

PRESENTS : ORSUCCI Christian, LEPIDI Charles, JACQUEMOND Christelle, CESARI Jean-Paul, ORSUCCI Eric, CHILINI Sophie, CRISTIANI Luc, MARTINENGHI Régis.

ABSENTS : DEBOOSERE Alexandre, LUCIANI Paola, LEPIDI Raymond.

Mr ORSUCCI Eric a été élu secrétaire.

**Objet** : Projet de Télé-centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises :

Le maire expose :

Ce projet de Télé-centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises aura pour objectifs :

Pour les jeunes entreprises :

- de faciliter le démarrage et offrir une infrastructure d'accueil, de communication, de bureautique et de relation client à coût réduit en mutualisant l'effort et en prenant en charge une partie des frais à titre d'encouragement au développement économique ;
- Afin de stimuler le Télétravail et offrir des moyens facilitant le Co-working, proposant un cadre de travail encourageant le développement Socio-Économique de la microrégion ;
- Afin d'encourager l'usage de Vidéo-Services et de Vidéo Conférences pour résoudre le temps souvent rédhibitoire de transport que la géographie de l'île induit en proposant des liens avec les administrations régionales ou nationales qui proposent de plus en plus ce type de modalité de « relation usager » (offices, chambres de métiers, CCI, services sociaux et les grands clients qui sont très souvent équipés)
- de valoriser le caractère pilote de ce développement et son importance stratégique pour la microrégion soulignant la nécessité de rendre la plate-forme la plus attractive possible.

Pour les Citoyens :

- de proposer une médiation de proximité qualifiée pour les démarches administratives en lien avec le maximum d'administrations régionales, départementales et nationales possibles,
- Les objectifs de commodité et de support au service public rejoignent la démarche décrite ci-dessus.
- En sus cela permet de mettre en place un moyen amélioré de favoriser la solidarité et l'inclusion pour les citoyens en difficulté ou isolés.

À cet effet la commune souhaite acquérir un système d'information hébergé permettant :

- La mise en œuvre et l'aménagement d'une infrastructure de vidéo-conférence et des postes de travail avec :

- 3 postes de travail complet équipés de bureautique, messagerie et connexion à internet
- 3 autres postes d'accueil ou de médiation en libre-service pour les citoyens
- 1 poste complet de visio-conférence avec un moniteur HD 65" de 0.9x1.5
- La mise en œuvre des connexions réseaux et internet à haut-débit nécessaires ;
- La mise en place des outils d'Administration et d'Animation, de médiation et de Formation et le support pour la mise en œuvre de l'Accueil des Citoyens et des Entreprises, pour faciliter la connexion internet, l'usage de services bureautiques de base et les services de Télé-conférence. Les Entreprises pourront en outre réserver en ligne les ressources du Télé-centre de TALLONE

Cette opération comportera également une part d'étude et de conduite de projet avec en outre :

- L'Étude d'implantation et de conception pour assurer la meilleure réponse aux besoins effectifs du Télé-centre dans le développement de sa microrégion
- Un Suivi qualité et contrôle d'avancement régulier permettant d'assurer la parfaite convergence de l'opération, ainsi que sa bonne intégration dans un réseau plus global dont elle tirera avantage et visibilité.
- Un Bilan de l'Opération après lancement effectif afin de planifier les développements à venir et justifier de l'utilisation des subventions accordée et de la bonne fin d'achèvement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le Maire à procéder à la demande de financement auprès du FEDER, de l'ADEC ou du CGET, avec un financement FEDER à hauteur de 48.000 euros HT pour un montant de l'opération de 96.000 euros HT, sur la base d'un Local en état d'être aménagé d'une surface minimale de 69 m2.

Le plan de financement est annexé ci-dessous

D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Christian OPSU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003206-20161022-242016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2016

Date de convocation	18/10/2016
Date d'affichage	27/10/2016
Nombre de Membres en exercice	11
Nombre de Membres présents	08
Qui ont pris part à la délibération	08
Votes pour	08
Votes contre	00

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2016



Folelli, le 18 juillet 2016

Réf : YC/JCO/2016/n°20

Objet : Création d'un Télécentre d'Accueil et de Service Public, lettre d'intention

**Monsieur Le Président,**

Dans le cadre du développement économique et social du territoire de la Casinca et de la Castagniccia, la commune souhaite se doter d'un Télécentre d'Accueil et de Service Public destiné aux entreprises et aux administrés.

L'objectif recherché par cette démarche vise à valoriser la position stratégique de la commune de Penta di Casinca, véritable poumon économique de la micro région, pour en tirer un bénéfice compétitif par la modernisation et le développement de notre territoire.

Sensibilisé par une dynamique de réseau initiée dans le Fium'orbo avec le dispositif "U Spazziu", la commune veut se donner les moyens d'offrir, à travers le numérique, un outil de développement particulièrement bien adapté pour la défense de l'emploi dans le rural, et plus généralement pour recréer ce lien social facteur de croissance économique.

C'est donc tout naturellement et sans équivoque, notamment en intégrant le comité de pilotage créé à cet effet, que nous souhaitons mener à bien ce projet avec le partenariat des financeurs institutionnels (Europe, Etat, Collectivité Territoriale de Corse via l'ADEC).

Vous trouverez, ci-joint, une note d'opportunité et le projet de délibération qui sera soumis au vote de la prochaine réunion de mon conseil municipal.

Le dossier complet vous parviendra après le vote du Conseil Municipal, soit fin Août prochain.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur Le Président**, l'expression de ma parfaite considération.

**Monsieur Le Président,**  
Agence de Développement Economique de la Corse  
1, avenue Eugène Macchini  
20000 AJACCIO

Le Maire,  
Yannick CASTELLI



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOROSAGLIA**

Séance du 09 décembre 2016

<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b> En exercice : 15 Présents : 9            Votants : 11 Pour : 11            Contre : 0            Abstention : 0	Date de la Convocation le : 02/12/2016  Date d'affichage le : 12/12/2016
---	--

L'An deux mil seize, le neuf décembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent COGNETTI.

**Présents :**

BASTIANI Jean-Christophe. BRUSCHINI Pierre. CASAROMANI Marie-Thérèse. COGNETTI Vincent. COGNETTI EP. TURCHINI Catherine. COSTA Auguste. LUCIANI LUCCHESI Denise. POLIDORI Marie. SIMONPIERI Maria Catherine.

**Procurations :** DE MEYER Jean-Michel. TAFANELLI Jean-Baptiste.

**Absents :**

CIONCI Audrey. GIUGLARIS Christophe. MORDICONI Lucie. NANNUCCI Pierre Marc.

**Secrétaire :** BASTIANI Jean-Christophe.

La commune de MOROSAGLIA souhaite mettre en place un Télé centre d'Accueil et de Services aux Citoyens et aux Entreprises.

Il s'agit à présent de permettre au Maire de Signer une convention avec le CHEF de FILE, Prunelli di Fium'Orbu donnant compétence au CHEF de FILE pour agir dans l'intérêt de tous les Membres du Groupement des communes réunies au sein du Comité de Pilotage.

Le CHEF de FILE agit en coordinateur aux fins de mutualiser les efforts d'études, de consultation et de lancement des appels d'offres, de support à l'instruction des dossier de demandes de subvention et de recherche des financements pour l'ensemble du programme en concertation étroite avec le Comité de Pilotage, organe décisionnaire auquel participe la commune de MOROSAGLIA.

Une Participation aux Frais de Gouvernance Collective est prévue au titre de la convention susmentionnée au prorata de sa péréquation démographique.

Cette convention couvre en particulier

- L'Étude d'implantation et de conception pour assurer la meilleure réponse aux besoins effectifs du Télécentre dans le développement de sa microrégion
- Un Suivi qualité et contrôle d'avancement régulier permettant d'assurer la parfaite convergence de l'opération, ainsi que sa bonne intégration dans un réseau plus global dont elle tirera avantage et visibilité.
- Un Bilan de l'Opération après lancement effectif afin de planifier les développements à venir et justifier de l'utilisation des subventions accordées et de la bonne fin d'achèvement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

## U SPAZIU PRUNELLI

---

**De:** amrcorsica@gmail.com  
**Envoyé:** mercredi 14 décembre 2016 18:02  
**À:** bernard-leoni@univ-corse.fr ; amrcorsica@gmail.com; 'U SPAZIU PRUNELLI'; Youval ECHED  
**Objet:** TR: comme convenu - renvoi avec adresse correcte. Ti ringraziu tantu

Bonjour Vanina

Pour faire suite à tes échanges avec mon Conseiller Youval ECHED, je te confirme que nous envisageons de mettre en œuvre avec l'ADEC un projet de déploiement de Télécentres de Services aux Entrepreneurs et aux Citoyens, dans le même esprit que celui de Prunelli di Fium'Orbu

Nous avons souhaité, avec les communes qui participent au projet, monter une communauté de partage qui permette à tous de bénéficier de la mutualisation de nos offres et d'une valorisation du travail de chacun pour porter ensemble un programme de développement territorial favorisant la revitalisation de nos territoires ruraux.

Il nous a semblé qu'il serait opportun de proposer au Fab Lab de Corte de s'associer en partenaire à cette démarche au plus grand bénéfice des Entrepreneurs et Citoyens qui obtiendraient ainsi un véritable réseau de ressources pour le télétravail et pour accompagner leur développement économique ou social.

Ce programme sera centré sur les approches de l'Economie Sociale et Solidaire, particulièrement adaptées aux territoires ruraux. Nous pourrions en réunissant ainsi nos efforts doter notre région des ressources susceptibles de soutenir l'émergence d'une véritable Société Corse Durable, Compétitive et Solidaire.

Voici quelques sujets de partenariat que nous pourrions envisager au bénéfice de tous

- Formation au développement et à l'accompagnement des dynamiques de l'ESS, maîtrise de l'animation numérique des territoires
- Formation multi-site en partenariat avec l'Université pour l'accès distant au savoir
- Usage des Outils Numériques pour favoriser la mobilité et le télétravail
- Mutualisation des exposition et de l'expression culturelle dans nos espaces publics
- Mise en place d'un Réseau à Haut Débit partagé pour la performance de nos communications en Visio
- ...

Quant u voudras nous serons heureux de partager avec toi et tes équipes les études que nous avons déjà menées dans cette perspective.

Nous restons à ta disposition pour envisager plus avant le contour d'un partenariat avec votre Fab Lab de Corte et avec l'Université de Corte qui en conduit l'exploitation.

Pierre SIMEON de BUOCHBERG  
Maire de Prunelli di Fiumorbu  
Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse  
Président des Maires Ruraux de Corse



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.  
[www.avast.com](http://www.avast.com)



## U SPAZIU PRUNELLI

---

**De:** VANNINA BERNARD-LEONI <bernard-leoni@univ-corse.fr>  
**Envoyé:** mercredi 14 décembre 2016 18:24  
**À:** amrcorsica@gmail.com  
**Cc:** U SPAZIU PRUNELLI; youval eched; SARAH ZUCCONI  
**Objet:** Projet mise en réseau de télécentres

Bonsoir Pierre,

Merci de ce mail qui me permet de mieux appréhender le projet.  
Nous sommes bien sûr pleinement en accord sur les grands objectifs listés autour du développement économique, de l'inclusion sociale et des dynamiques collectives.  
Il serait en effet opportun que nous nous rencontrions prochainement pour tâcher d'avancer. La période de fêtes et de vacances qui arrivent dans quelques jours n'est pas des plus propices, mais nous pouvons en revanche imaginer nous rencontrer dès début janvier.  
J'évoque sans tarder le projet avec la Présidence et je reviens vers vous.

A très vite et merci de nous solliciter,

Vannina

**Vannina Bernard-Leoni**  
**Università di Corsica Pasquale Paoli**  
Directrice *Pôle Innovation & Développement*  
Palazzu Naziunale - BP 52  
20250 Corti  
+33 (0)4 95 45 06 67  
+33 (0)6 46 38 35 97

---

**De:** amrcorsica@gmail.com  
**À:** "bernard-leoni" <bernard-leoni@univ-corse.fr>, amrcorsica@gmail.com, "U SPAZIU PRUNELLI" <prunelli.uspaziu@laposte.net>, "youval eched" <youval.eched@laposte.net>  
**Envoyé:** Mercredi 14 Décembre 2016 18:02:05  
**Objet:** TR: comme convenu - renvoi avec adresse correcte. Ti ringraziu tantu

Bonjour Vanina

Pour faire suite à tes échanges avec mon Conseiller Youval ECHED, je te confirme que nous envisageons de mettre en œuvre avec l'ADEC un projet de déploiement de Télécentres de Services aux Entrepreneurs et aux Citoyens, dans le même esprit que celui de Prunelli di Fium'Orbu

Nous avons souhaité, avec les communes qui participent au projet, monter une communauté de partage qui permette à tous de bénéficier de la mutualisation de nos offres et d'une valorisation du travail de chacun pour porter ensemble un programme de développement territorial favorisant la revitalisation de nos territoires ruraux.

Il nous a semblé qu'il serait opportun de proposer au Fab Lab de Corte de s'associer en partenaire à cette démarche au plus grand bénéfice des Entrepreneurs et Citoyens qui obtiendraient ainsi un véritable réseau de ressources pour le télétravail et pour accompagner leur développement économique ou social.

Ce programme sera centré sur les approches de l'Economie Sociale et Solidaire, particulièrement adaptées aux territoires ruraux. Nous pourrions en réunissant ainsi nos efforts doter notre région des ressources susceptibles de soutenir l'émergence d'une véritable Société Corse Durable, Compétitive et Solidaire.

Voici quelques sujets de partenariat que nous pourrions envisager au bénéfice de tous

- Formation au développement et à l'accompagnement des dynamiques de l'ESS, maîtrise de l'animation numérique des territoires
- Formation multi-site en partenariat avec l'Université pour l'accès distant au savoir
- Usage des Outils Numériques pour favoriser la mobilité et le télétravail
- Mutualisation des exposition et de l'expression culturelle dans nos espaces publics
- Mise en place d'un Réseau à Haut Débit partagé pour la performance de nos communications en Visio
- ...

Quant u voudras nous serons heureux de partager avec toi et tes équipes les études que nous avons déjà menées dans cette perspective.

Nous restons a ta disposition pour envisager plus avant le contour d'un partenariat avec votre Fab Lab de Corte et avec l'Université de Corte qui en conduit l'exploitation.

Pierre SIMEON de BUOCHBERG  
Maire de Prunelli di Fiumorbu  
Vice-Président du Conseil Départemental de la Haute-Corse  
Président des Maires Ruraux de Corse



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.  
[www.avast.com](http://www.avast.com)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

## PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 02/12/2016

**Etaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFRA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra. PIREDDA Albert.

Nombre de conseillers

En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 21  
Absents : 05  
dont représentés : 03

**Etaient absents :** RUGGERI Aline ; GUIDICELLI Sébastien ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; VILLARD-ANGELI Dominique.

**Etaient représentés :** RUGGERI Aline était représentée par RIBES RUSAFRA Régine ; ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain.

**Secrétaire de séance :** GRIMALDI Michel

\*\*\*\*\*

**N° DEL081216-04**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE – MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CLDESS) ENTRE LA CTC, L'ADEC ET LA COMMUNE**

Vu la délibération n° 16/208 AC de l'Assemblée de Corse, approuvant la stratégie relative à l'élaboration d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité,

Vu la délibération n°14/242 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le deuxième plan régional de soutien au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, Cors 'Éco Solidaire 2,

Vu la réponse favorable de l'ADEC, en date du 18 juillet 2016, à la demande d'aide au travers d'une Convention Locale de développement de l'Économie Sociale et Solidaire,

Le Maire présente en séance, le cadre de l'Accord Triennal que l'ADEC propose de signer avec la Commune et la CTC, pour favoriser le développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le Territoire communal.

La convention CLDESS permet en outre la mise en œuvre de projets concrets, visant à garantir l'animation locale et la sensibilisation aux valeurs de l'ESS, l'observation et la production de connaissance, la mise en cohérence et la mutualisation des ressources, ou encore le soutien à la création d'activités et au développement de l'emploi, avec pour enjeu de :

- déterminer des stratégies de développement pour l'ESS et pour le territoire,
- organiser la représentation des acteurs de l'ESS sur le territoire,
- donner de la visibilité sur l'activité des acteurs de l'ESS,
- soutenir la création et le développement d'activités économiques et d'entreprises de l'ESS, créatrices d'emploi,
- favoriser le développement de projets partenariaux innovants.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016**

**DEL081216 -04 PAGE 2**

Le CLDESS objet de ladite convention, est animé par un Chargé de Mission qui en assurera la conduite et le succès.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus**

**Le Maire,**

